

Taxe d'accise

Est-ce qu'on devrait impliquer davantage les individus, le secteur privé? Je suis entièrement d'accord . . .

Il a ajouté:

. . . nous sommes toujours prêts à consulter le secteur privé . . .

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire qui va nous dire si le gouvernement a pris des mesures. A ma connaissance, il n'y a eu aucune mesure semblable. Je trouve décevant que nous n'ayons pas consulté le secteur privé, surtout des gens comme ceux d'Oxford qui ont appris comment faire face aux catastrophes.

Je voudrais conclure en citant une ligne et demie qui figurait dans la première version de cette motion que j'ai présentée le 19 janvier 1981 et où j'ai cité les paroles d'Edmund Burke. En prononçant son deuxième discours sur la conciliation avec l'Amérique, Edmund Burke a déclaré:

Peu m'importe si un avocat me dit que je peux faire certaines choses, ce qui compte, c'est ce que l'humanité, la raison et la justice me dictent de faire.

En principe, le gouvernement est d'accord avec nous; il sait ce qu'il faudrait faire. Je le mets au défi d'accepter que la motion soit renvoyée au comité où elle pourra être étudiée plus à fond et, peut-être, permettre d'humaniser le gouvernement.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais féliciter ceux qui ont pris la parole avant moi et qui, de toute évidence, ont étudié cette question très à fond. Je tiens également à féliciter le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson). Le printemps dernier, sa circonscription a été dévastée par une tornade. Je crois que trois localités de la région ont subi de très sérieux dégâts. Il m'a dit que de nombreux habitants de la région avaient travaillé bénévolement. Ils ont aidé leurs voisins à reconstruire leur maison, leur ferme et leurs installations. Il m'a demandé de signaler

surtout le travail exceptionnel de l'Organisation de secours mennonite. Ces gens sont venus par bus entiers de tout le sud de l'Ontario et ils ont travaillé très dur pour améliorer et remettre sur pied l'économie locale. Je rends hommage au député et à tous ces bénévoles dévoués de sa circonscription qui ont aidé à redresser la situation.

Ce sujet revient souvent sur le tapis à la Chambre et il en a été amplement question déjà. L'orateur qui m'a précédé a cité une parole émouvante d'Edmund Burke. Il est bon d'avoir sous la main une citation aussi chargée d'émotion, qui rend la tâche d'autant plus difficile au suivant qui voudrait émettre de sérieuses réserves, ce qui est malheureusement mon cas.

Notre méthode actuelle permet de rembourser les victimes d'une catastrophe naturelle pour les pertes qu'elles ont subies. Il existe une formule pour effectuer ces remboursements. Selon cette dernière, la province est la première responsable mais, au-delà d'un certain niveau—qui se situe, je crois, à \$1 par habitant de la province—le gouvernement fédéral entre en jeu. Plus le montant dépasse ce niveau, plus notre contribution est importante.

Fait à signaler, ces paiements comprennent aussi le remboursement de la taxe de vente fédérale. Puisqu'il a été question de morale, nous ne gardons pas le produit de la taxe de vente fédérale; nous le redistribuons en guise de secours après une catastrophe. J'espère que cette précision satisfera le député.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)